

Montréal, le 20 août 2019

Nicolas Dubé

Ligne directe : 514-392-9432
nicolas.dube@gowlingwlg.com

VIA LE SDÉ

Adjointe
Tél. : 514 878-9641, poste no : 65322

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Énergir - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2019
ÉNERGIR S.E.C.
Dossier de la Régie : R-4076-2018 – Phase 2
Notre dossier : L153570004

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du 19 août courant dans laquelle elle demande à chacun des participants de lui transmettre certaines informations en vue de la préparation de l'audience prévue du 26 au 30 août prochain.

Par conséquent, l'Association des consommateurs industriels de gaz (« **l'ACIG** ») désire informer la Régie de ce qui suit.

1. Temps requis pour l'adoption et la présentation de la preuve

L'ACIG prévoit une durée d'environ une (1) heure pour l'adoption et la présentation de sa preuve.

2. La liste et la qualification des témoins

La preuve de l'ACIG sera présentée par monsieur Nazim Sebaa, analyste réglementaire pour l'ACIG.

Le *curriculum vitae* de monsieur Sebaa sera déposé auprès de la Régie avant l'audience.

3. Temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir

L'ACIG prévoit une durée d'environ trente (30) minutes pour le contre-interrogatoire des témoins d'Énergir. L'ACIG ne prévoit pas pour l'instant interroger les témoins des autres intervenants, mais elle se réserve néanmoins le droit d'interroger ces derniers pour une durée de dix (10) minutes chacun.

4. Temps prévu pour l'argumentaire

L'ACIG prévoit une durée d'environ quarante-cinq (45) minutes pour son argumentation. Le mode de présentation souhaité par l'ACIG est l'oral, mais elle se réserve le droit de déposer un document écrit au soutien de son argumentation, le cas échéant.

4. Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

L'ACIG n'a aucun commentaire à formuler à cet égard et mentionne à la Régie qu'elle n'entend pas soulever des moyens préliminaires à l'audience.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Nicolas Dubé

ND/sc

c.c. Me Paule Hamelin [Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.]
Mes Hugo Sigouin-Plasse et Vincent Locas [Énergir]